

Madame Martine Coupigny
1 rue d'Aquitaine
91130 Ris Orangis
01 69 06 32 16

le 30 janvier 2013

A Monsieur le Maire de Ris- Orangis
Hôtel de Ville
91130 Ris Orangis

Monsieur le Maire,

Je suis très sensibilisée à la cause des Roms depuis que j'ai découvert il y a deux ans, des femmes qui recherchaient **de quoi se nourrir dans les poubelles**, près de la poste du Moulin à Vent, suite à la destruction de leur campement situés entre Ris et Evry, par des pelleteuses. Devant cette situation révoltante, inimaginable pour moi au 21 ème siècle dans une Europe d'opulence, j'ai eu tout d'abord une réaction individuelle de solidarité et j'ai accompagné régulièrement 2 familles, au plan humain d'abord, au plan administratif et matériel ensuite, avec l'aide du secours catholique local.

Aujourd'hui, le stade de l'aide individuelle qui donne bonne conscience mais ne résout rien est largement dépassé et il est temps d'envisager des solutions politiques d'envergure, tant au plan local qu'au plan national et international. Le droit de travailler légalement au 31 décembre 2013 devrait aider à améliorer la situation matérielle des Roms, pourchassés, victimes de ségrégation et de violences physiques dans leur pays. Le pays des Droits de l'Homme et du Citoyen devrait être pour eux un lieu de sécurité où se reconstruire.

C'est la raison pour laquelle je réagis ce jour, en tant que Rissoise, que citoyenne française, en tant qu'enseignante ayant enseigné volontairement en CLIN en début et en fin de carrière et en tant que femme de gauche.

En tant que Rissoise, je réagis au courrier que vous avez signé et fait distribuer dans les boites à lettre .Je suis en effet en colère lorsque je lis que la solution trouvée à l'insalubrité et à la dangerosité des campements est le démantèlement en plein hiver.

Le danger est d'abord pour ceux qui vivent dans une telle précarité, sans eau, ni sanitaire, au milieu des détritrus. Pourquoi ne pas avoir mis en place le ramassage régulier des ordures qui aurait évité la prolifération des rats ? C'eût été une mesure de salubrité publique qui aurait honoré la municipalité si elle l'avait prise au nom d'une simple humanité, d'une

simple « solidarité » humaine, comme il est fait mention dans votre lettre du 18 janvier, et que je n'ai guère vue en œuvre à ce jour.

Que vont devenir ces familles qui ont réussi à survivre malgré les conditions de vie si difficiles, pourchassées de partout lorsque vous aurez obtenu leur expulsion et la destruction de leur campement ? Ces familles Roms, de citoyenneté européenne vivent ici, en France et à Ris, et il est illusoire de penser s'en débarrasser par un arrêté local. Si une commune ne peut pas tout pour régler ce douloureux problème, elle peut beaucoup pour éviter de l'aggraver .

A quoi sert de les déplacer ainsi d'un terrain à l'autre, d'une ville à l'autre, de Viry à Ris, de Ris à Ris ou Bondoufle en détruisant à chaque fois leur campement à la pelleuse ? Rien n'est résolu, mais les traumatismes sont indélébiles pour les adultes comme pour les enfants, avec les conséquences qu'ils entraînent, comme l'explique une directrice d'école de Bobigny interviewée en novembre par le Nouvel Observateur :

Comment se traduit l'impact des expulsions sur la scolarisation des enfants ?

- Les conséquences sont d'abord traumatiques. L'expulsion, extrêmement violente pour les adultes, l'est d'autant plus quand elle est vue à travers un regard d'enfant. Lorsqu'un enfant est réveillé à six heures du matin, qu'on écrase à la pelleuse la cabane dans laquelle il vit alors que ses affaires sont encore dedans : son sac d'école, son doudou, qu'il voit sa mère pleurer et son père hurler, c'est à l'évidence traumatisant et douloureux. Ces traumatismes resteront inscrits dans son psychisme, dans sa mémoire. Comme tous les enfants, il pourra les effacer, mais au prix, parfois, d'un effacement des savoirs scolaires qu'il avait acquis. Cela le mène vers un abandon progressif de l'apprentissage.

En tant que citoyenne, je constate avec effarement qu'à Ris Orangis, il est possible de ne pas appliquer la loi de la République, ici, le CODE DE L'EDUCATION, si l'on considère le fait qu'une douzaine d'enfants ROMS n'ont pas été inscrits dans l'école de leur secteur depuis septembre et ne le sont toujours pas à ce jour.

Code de l'éducation Article L. 111-2

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation.

La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. Elle constitue la base de l'éducation permanente. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions.

Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.

L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles.

Il me semblait que Le Maire d'une commune, le préfet d'un département étaient chargés du respect et de l'application des lois sur le territoire qui relève de leur compétence.

L'excuse donnée du manque de place ne tient pas, car si des enfants du secteur pavillonnaire s'étaient présentés en nombre à la rentrée, ils auraient été accueillis, et la direction départementale des services de l'éducation aurait même débloqué un poste pour créer une classe, comme cela vient d'être fait. Débloquent deux enseignantes à mi-temps, soit un poste entier pour 12 enfants réunis en une sorte de classe unique dans le préfabriqué d'un stade, en plein milieu de l'année scolaire, alors que les moyens en remplacement manquent dans tout le département est un véritable exploit pour l'administration de l'Education Nationale. En tant qu'ancienne responsable syndicale enseignante, je constate que cette situation est un passe-droit inadmissible. A ma connaissance, les enseignants sont censés exercer dans un cadre institutionnel de droit commun, à savoir un établissement scolaire, y compris les enseignants de CLIN. Pourquoi et comment ce passe-droit a-t-il pu être obtenu d'une administration ?

Ayant enseigné en CLIN, je ne peux accepter l'argument « pédagogique » que vous développez dans l'article paru ce matin dans le Parisien pour justifier le refus d'inscription des enfants Roms à l'école Guerton. J'ai enseigné dans les années 75 aux enfants des boat people réfugiés, aux enfants africains, tous traumatisés par la guerre, aux enfants d'immigrés portugais, et maghrébins qui vivaient dans des habitats précaires. Tous ces enfants se sont épanouis, et **se sont intégrés, malgré leur vécu difficile**, grâce à la scolarisation avec les enfants français, pas seulement du fait de leur apprentissage de la langue française. J'ai fait le même constat en reprenant une CLIN pour ma dernière année d'enseignement.

Le ministère de l'éducation, dans sa circulaire d'octobre 2012 rappelle cet aspect très important. Et les directeurs des services départementaux de l'Education Nationale sont censés veiller à l'application des textes de leur ministère de tutelle !

Circulaire 2012-141 du 2 10 2012 parue au BOEN N°37 du 11 10 2012

« L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones. Cette inclusion passe par la socialisation, par l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible, par la prise en compte par l'école des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues.

L'École doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle.

Les élèves allophones arrivants ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, les élèves soumis à l'obligation scolaire et les élèves de plus de 16 ans doivent être inscrits dans la classe de leur âge.

La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble des équipes éducatives. »

En tant que femme de gauche, je ne peux admettre qu'une telle situation perdure dans la commune où j'habite, dirigée par un maire socialiste.

Où sont les idéaux de la République ?

Où sont les valeurs de la Gauche ?

Où est le changement promis aux dernières élections présidentielles, si un maire socialiste donne des idées à un maire de droite pour ne plus respecter la loi ? (cf. la récente intervention de Nicolas Dupont Aignan à Vigneux).

A l'heure actuelle, on ne compte plus les articles de journaux locaux et nationaux, les déclarations des associations et organismes plus qualifiés que moi, le dernier en date étant le défenseur des enfants qui se saisit de la situation pour solliciter une entrevue auprès du Premier ministre. Etait-il utile d'en arriver là ? Pour ces familles et ces enfants, pour la ville de Ris-Orangis, pour l'image de la gauche ? Pourquoi avoir refusé d'appliquer la loi et persisté dans ce refus ? Pour ne pas déplaire à la droite qui pétitionne et qui de toutes les façons ne votera pas à gauche, quelle que soit l'élection en jeu.

Si la gauche au pouvoir se réduit à une simple compétence gestionnaire, si elle oublie ses idéaux fondateurs, le risque est grand de voir se détacher une grande partie de ses troupes, déçue, en dehors de toute polémique partisane, que ce soit au niveau d'une commune ou du Pays. Et pour moi, c'est le plus grave !

Pour en terminer sur une note positive, je laisse la parole à la directrice d'école de Bobigny déjà citée, qui témoigne de la possibilité d'une intégration scolaire réussie grâce à une politique municipale progressiste. Monsieur le Maire, est-ce impossible de l'envisager à Ris – Orangis ? Il n'est pas trop tard .

« . **A quelle situation faites-vous face dans votre école ?**

- Ça se passe bien car nous sommes très impliqués. Les enseignants ont monté une association pour aider à la scolarisation des enfants Roms. Ceux-ci savent qu'on est auprès d'eux, qu'ils peuvent revenir même après une expulsion. Des enfants qui ont été à Bobigny avant d'être expulsés et de se retrouver à La Courneuve viennent toujours à l'école à Bobigny. La maire leur assure aussi, ce qui est plus rare, le tarif minimal pour la cantine. Ils vont donc non seulement pouvoir continuer à venir à l'école, mais aussi à y manger. Cela participe au fait qu'ils sont rassurés. Pour apprendre, un enfant a besoin d'être rassuré. Apprendre c'est faire quelque chose qu'on ne sait pas faire, et quand on ne sait pas le faire, c'est angoissant. Pour apprendre, il faut aussi oser, et pour oser il faut être en sécurité.

Martine Coupigny